



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E170713

VALABLE JUSQU'AU 28/03/2024

ÉDITÉ LE 27/02/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/05/2017

Forme juridique : SASU

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MEAUX 2017B01282

Siret : 829 954 676 00039

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 21463641404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 21463641404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : G.M.C / GERMAIN MAXIME COUVERTURE

32 GRANDE RUE
77540 LUMIGNY NESLES ORMEAUX

Téléphone : 01 60 31 35 66

Fax :

Portable :

Site Internet : /www.gm-couv.com/

E-mail : gm.couv@gmail.com

Responsabilité légale :

GERMAIN MAXIME PRÉSIDENT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	29/03/2022
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	29/03/2022
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	29/03/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	29/03/2022
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	29/03/2022
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	29/03/2022
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	29/03/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRÉ HAUSSMANN II
10/12 ALLÉE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.